

B9B - PANNEAU ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES Référence : 00053

RESUME

Le panneau B9b est utilisé pour interdire l'accès aux cycles sur une zone donnée.

Un laquage peut être appliqué sur le dos de ce panneau. Informez-nous, dans le champ de personnalisation, du RAL que vous voulez.

Les points forts :

- Rigide et économique
- Eco-responsable
- Certifiés CE et NF complémentaires par l'ASCQUER

DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué

DESCRIPTION

Description du panneau B9b accès interdit aux vélos

Le panneau de type B9b fait partie de la famille des panneaux de prescription, au même titre que le [panneau B9h](#), qui concerne les motocyclettes. Il est utilisé en France pour interdire un accès aux cycles, c'est-à-dire aux vélos.

Le panneau est de forme ronde bordé d'un large listel rouge. Au centre, se trouve un pictogramme de vélo noir sur un fond blanc.

Le panneau B9b est implanté à l'entrée de la zone où l'accès est interdit.

Pour interdire l'accès aux véhicules à moteur, c'est un [panneau d'interdiction de type B7b](#) qu'il faut planter.

Le panneau se fixe grâce à des rails de fixation (vendues séparément) au dos du panneau.

Afin de prévenir de l'arrivée de cyclistes venant de droite ou de gauche, nous vous conseillons d'implanter également le [panneau A21 "débouche de cyclistes"](#).

Le laquage du dos du panneau se fait en nous précisant la couleur du RAL choisie dans l'onglet "Personnalisation".

Si vous voulez des panneaux avec dos fermé ou dos fermé et laqué, il faut passer par une [demande de devis](#).

Un traitement anti-graffitis peut être fait sur demande afin que vos panneaux ayant des affichettes ou des graffitis indésirables, soient facilement nettoyables.

Aller plus loin avec le panneau interdit aux vélos

Le panneau B9b est la plupart du temps visible à l'entrée d'une voie express, d'un tunnel ou d'un pont routier.

Sur les autoroutes et voie express, l'interdiction d'accès aux cycles est spécifiée par un [panneau C107](#) qui interdit de manière générale l'accès aux cycles.

Comment fixer le panneau de signalisation B9b à un poteau ?

Nos panneaux de signalisation routière de type B sont équipés de 2 rails de fixation au dos. Les rails servent pour fixer le panneau sur un poteau. La fixation n'est possible qu'à l'aide de brides vendues séparément. Les brides entourent le poteau et sont fixées aux rails à l'aide de boulonnerie. La boulonnerie est fournie avec les brides.

Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander 2 brides de fixation quelle que soit la taille du panneau choisie.

Attention, il faut commander des [brides compatibles avec le type de poteau choisi](#).

Caractéristiques du panneau d'accès interdit aux cycles

Les dimensions disponibles :

- Miniature : 450 mm
- Petite : 650 mm
- Normale : 850 mm
- Grande : 1050 mm

Les différents films rétro-réfléchissants :

- Classe 1 : visibilité jusqu'à 100 m
- Classe 2 : visibilité jusqu'à 250 m

Les types de dos disponibles :

- Dos fermé : dos du panneau plein, ce qui le rend résistant aux déformations
- Dos brut : dos basique et économique

Concernant la couleur choisie pour les dos laqués et laqués fermés, veuillez à préciser votre choix dans le devis en ligne.

Pour en savoir plus sur la taille à choisir pour votre panneau, consultez notre [article de blog](#) dédié à la correspondance des tailles entre panneaux et panneaux de signalisation.